

Marseille Provence Métropole Une dette classée parmi les catégories les moins risquées

Marseille, le 21 septembre 2011

Suite à un article publié sur le web concernant Dexia et les emprunts dit « toxiques », Marseille Provence Métropole apporte les précisions suivantes.

Marseille Provence Métropole a toujours fait preuve de la plus extrême vigilance quand il s'est agi de la gestion de la dette. A l'issue des travaux conduits au niveau national par le Comité Gissler pour évaluer le risque encouru par les collectivités au titre des emprunts contractés, Marseille Provence Métropole a vu sa dette classée parmi les catégories les moins risquées.

Tous les emprunts de la Communauté urbaine sont cotés soit A soit B, à l'exception d'un seul contrat de prêt. Contracté fin 2006 auprès de Dexia sur une durée de 27 ans pour un montant de 29,5 M €, cet emprunt est adossé au différentiel Euro/franc suisse. C'est le seul emprunt « toxique » de Marseille Provence Métropole. L'EPCI doit, à l'heure actuelle, rembourser à ce titre 27,5 M €. Cet emprunt représente à peine 2 % de l'encours¹.

¹ L'encours total des emprunts contractés par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'élève à plus d'un milliard trois cents millions d'euro (cf. Budget primitif 2011).